

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement **RCA09-08-2-6** modifiant le règlement numéro RCA09-08-2 sur la propreté afin de tenir compte de l'ajout de modules d'affichage sur le territoire de l'arrondissement a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 5 décembre 2023.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,
Le 8 décembre 2023

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement